

FLASH INFOS

Chères habitantes, Chers habitants,

En cette période inédite et insolite, je tenais à vous adresser ces quelques mots.

Vous avez sans doute été très nombreux et très attentifs à l'intervention du Président de la République ce lundi de Pâques. Nul n'a été surpris de la prorogation du confinement le plus strict qui court désormais jusqu'au 11 mai prochain.

Le confinement reste le seul moyen d'agir efficacement contre la propagation du virus.

Chaque jour, la France déplore encore des centaines de morts à cause du COVID-19. Dans notre commune, pour l'instant et à ma connaissance, nous sommes toujours épargnés.

Je souhaite également témoigner ma reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui travaillent, souvent au péril de leur santé, et sont au plus près de ce virus.

De nombreuses personnes dans notre commune l'expriment également chaque jour à 20h, d'autres manifestent leur soutien par le biais de drapeaux déployés en façade de leur maison ou d'écriteaux sur leur voiture ou en bordure de maison.

La limitation de la propagation a enregistré des progrès et cette bonne nouvelle est le fruit du confinement qui a été respecté par chacun de nous partout dans notre commune.

Alors, chers habitants je souhaite vous dire merci. Vous avez observé les règles strictes et je tenais à vous féliciter pour votre sérieux, chacun a pris conscience de l'importance de son comportement et du respect des gestes barrières notamment.

Dans notre village, personne n'est abandonné, la famille, les voisins répondent présents pour venir en aide et souvent être à l'écoute. Nous, les élus, sommes également mobilisés et joignables : mes adjoints, les membres du conseil municipal (anciens et nouveaux élus) et moi-même.

La mairie étant fermée au public, une permanence téléphonique est assurée le mardi matin et le vendredi matin par Sandrine, la secrétaire de mairie, et moi-même de 9 h 30 à 11 h 30. Nous essayerons de répondre à vos questions.

Le Président de la République a annoncé une ouverture progressive de ce confinement à partir du 11 mai prochain. Je dois donc, en tant que maire de notre commune, vous demander des efforts supplémentaires. Ces quelques semaines seront déterminantes et votre respect du confinement jusqu'à cette date doit être absolu.

Aussi, les déplacements doivent rester exceptionnels, et si c'était le cas, n'oubliez surtout pas l'attestation de déplacement dérogatoire correctement remplie.

Chers habitants, je compte sur vous, toute la population compte sur vous, nos aînés comptent sur vous. Alors gardons espoir tous ensemble pour faire de notre confinement un moment subi mais le plus heureux possible avec nos proches.

L'équipe municipale et moi-même sommes à vos côtés.

Prenez soin de vous.

Votre Maire, Bernard Lienhard

INFORMATIONS DIVERSES

- Elections municipales : prorogation des élus de 2014 jusqu'à l'installation des élus du 15 mars dernier qui sera fixée par décret par le gouvernement, en principe fin juin.
- Annulation des locations privées de la salle polyvalente jusqu'au 31 juillet 2020.
- Mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente à l'EFS pour le don du sang du 25 Mai 2020.
- Annulation des manifestations : fête des écoles le 15 mai, fête d'été de l'ASCLM fin avril, fête d'été des Pompiers le 6 juin, fête Dieu le 11 juin, Cérémonie du 14 juillet, fête d'été de l'Entente Musicale Double M.
- Annulation des manifestations de la CCPZ : les Rand'O Folies du 14 au 17 mai, le Pique-Nique Musical du 21 juin, les jeux intervillages du 28 juin, le Forum des Associations du 6 septembre.
- Inscriptions pour la rentrée scolaire 2020/2021 par mail. Le dossier composé d'une copie du livret de famille et des vaccinations du carnet de santé de l'enfant concerné, d'un justificatif de domicile est à envoyer à l'adresse suivante : ce.0671106n@ac-strasbourg.fr entre le 27 avril et le 12 mai 2020.
- Inscriptions pour le restaurant scolaire : le dossier sera à télécharger sur le site internet de la commune à compter du 4 mai 2020.
- Rue des Vergers, côté lotissement « Les Vignes » : une réflexion pour aménager cet espace est en cours avec le lotisseur. En face du lotissement, interdiction de déposer des déchets verts sur le tas situé sur un terrain privé. Interdiction de stationner sur les propriétés privées (bientôt fauchage de l'herbe).
- Offre d'emploi : nous recherchons toujours une personne en charge de l'entretien des salles polyvalentes. Contrat de 10h/hebdomadaires évolutif, date d'entrée à convenir. Dossier de candidature à envoyer par mail à : mairie.minversheim@payszorn.com